

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
18 novembre 2022
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 5^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 octobre 2022, à 10 heures

Présidence : M. Blanco Conde (République dominicaine)
puis : M. Venancio Guerra (Vice-Président) (Portugal)
puis : M. Blanco Conde (République dominicaine)

Sommaire

Point 109 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale

Point 110 de l'ordre du jour : Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Point 111 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

22-22668X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 109 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (A/77/125, A/77/127, A/77/128, A/77/132 et A/77/164)

Point 110 de l'ordre du jour : Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Point 111 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (A/77/137)

1. **M^{me} Schantz** [Bureau de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à New York] déclare qu'au cours de l'année écoulée, l'ONUDC a continué de mettre en œuvre sa stratégie institutionnelle pour 2021-2025, en fournissant une coopération et un soutien techniques aux États Membres dans la lutte contre les drogues, la corruption, le terrorisme et la criminalité organisée, notamment les crimes ayant une incidence sur l'environnement et la cybercriminalité. Appuyant la collaboration interinstitutionnelle et intersectorielle, l'ONUDC a élaboré, conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, un programme visant à aider les pays à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 16. Il a également élaboré un cadre statistique servant à mesurer les meurtres de femmes et de filles liés au genre (« féminicides »), en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et un cadre destiné à mesurer les flux financiers illicites, en collaboration avec la CNUCED, ces deux cadres ayant été approuvés par la Commission de statistique. Il a également mis en œuvre sa stratégie pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2022-2026), qui vise à favoriser un environnement de travail plus diversifié, égalitaire et inclusif, et à intégrer les questions liées au genre dans toutes les activités.

2. L'ONUDC poursuit ses activités en vue de protéger la vie et les droits humains de tous les migrants, notamment en luttant contre le trafic et la traite des personnes. Lors du premier Forum d'examen des migrations internationales, l'ONUDC et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont organisé une table ronde sur le sujet et les États Membres ont adopté une Déclaration sur les progrès réalisés dans laquelle ils se sont engagés à assurer une protection et une assistance efficaces aux migrants devenus victimes de la traite. En qualité de membre du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, l'ONUDC continuera à soutenir ces engagements. La

pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) ayant exacerbé les inégalités économiques et sociales, qui figurent parmi les causes profondes de la traite, et compte tenu de l'augmentation de l'utilisation à mauvais escient des technologies numériques en vue d'identifier, de recruter et d'exploiter des victimes potentielles, l'adoption d'une déclaration politique forte et complète sur le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes constitue une étape majeure. Dans la déclaration politique, le principe de non-sanction des victimes de la traite, le rôle important que joue le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, coordonné et coprésidé par l'ONUDC et le rôle des personnes rescapées de la traite en tant qu'agents du changement ont été soulignés. En 2022 également, l'ONUDC mettra à disposition une boîte à outils pour aider les États Membres à mener des enquêtes et des poursuites relatives à la traite à des fins de prélèvement d'organes et publiera son Rapport mondial sur la traite des personnes, établi tous les deux ans.

3. En raison des répercussions de la pandémie sur les manifestations du terrorisme, en particulier l'augmentation de la dépendance à la technologie, les mesures prises par les États doivent être de plus en plus coordonnées, proportionnées, légales, responsables et conformes aux obligations juridiques internationales. Dans le cadre d'un programme mondial remanié, l'ONUDC soutient l'élaboration de mesures de lutte contre le terrorisme axées sur l'être humain, notamment au moyen de la coopération technique et de l'assistance à la mise au point de stratégies de prévention et de détection, et continue de soutenir les processus intergouvernementaux tels que le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, auquel les États Membres et plus de 110 organisations multipartites ont pris une part active. En outre, il continue de fournir aux États qui en font la demande une assistance technique en matière de cybercriminalité, notamment au moyen d'activités de formation et de sensibilisation et de la promotion de la coopération entre les secteurs public et privé.

4. À l'occasion d'une manifestation spéciale organisée par la Commission des stupéfiants en vue de commémorer la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, l'ONUDC a publié son Rapport mondial sur les drogues 2022, qui fournit des informations sur les marchés mondiaux des drogues, l'usage de drogues, la production et le trafic de drogues, la relation entre les drogues et les conflits et l'incidence

des drogues sur l'environnement. À sa soixante-cinquième session, la Commission a accordé une attention particulière à l'intensification de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la politique internationale de lutte contre les drogues afin d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques. À la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'ONUDC a lancé l'initiative Ressource mondiale pour l'éducation et l'autonomisation des jeunes en matière de lutte anticorruption (GRACE) et reçu de nouveaux mandats concernant la mise en œuvre de la Convention, notamment sur les situations d'urgence et l'accélération régionale.

5. L'ONUDC continue également de soutenir l'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant. Afin de donner suite au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tient des débats intersessions visant à prévenir et combattre les crimes qui ont une incidence sur l'environnement, qui réunissent des experts et des décideurs de plus de 800 participants étatiques et non étatiques. Conformément à la résolution 10/6 de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée, un débat thématique conjoint est tenu sur l'application de la Convention aux crimes ayant une incidence sur l'environnement. L'ONUDC a également publié un guide législatif sur le trafic de déchets, et la publication de la troisième édition de son rapport mondial sur la criminalité liée aux espèces sauvages est prévue pour 2023.

6. Compte tenu de l'aggravation de la situation en matière de drogues et de criminalité à la suite de la pandémie, l'ONUDC observe une augmentation du nombre de demandes d'assistance normative et d'appui technique reçues des États Membres, et ses mandats ne cessent de s'élargir. Mais il peine à répondre aux demandes faute d'un budget de base solide et compte donc sur les États Membres pour l'aider à assurer et à renforcer la fourniture d'une coopération et d'un soutien essentiels.

7. **M^{me} Ekmektzoglou** (Représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice), affirme que l'Union européenne et ses États membres apprécient les compétences spécialisées de l'Office visant à prévenir et combattre le terrorisme transnational, la criminalité organisée, la corruption, le trafic et l'abus de drogues, ainsi qu'à renforcer les systèmes de justice pénale et

l'état de droit. Tous les États Membres sont instamment priés d'adhérer à la Convention contre la criminalité organisée et aux protocoles s'y rapportant, à la Convention contre la corruption et aux trois conventions relatives au contrôle des drogues, et de mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. Malgré les progrès récents, la traite des personnes reste un problème grave, mais il faut adopter une approche fondée sur les droits humains en vue de lutter contre ce crime et encourager davantage la coopération entre l'ONUDC et d'autres organes et organismes des Nations Unies. L'engagement de l'ONUDC à intégrer pleinement dans ses programmes l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des jeunes, la protection des enfants ainsi que la promotion et la protection des droits humains est louable. Les vulnérabilités socioéconomiques continuant d'être exploitées par les réseaux de criminalité transnationale organisée, les États Membres de l'ONU doivent redoubler d'efforts pour renforcer les institutions de justice pénale et promouvoir l'état de droit afin de s'attaquer aux crimes commis en ligne et hors ligne. La nouvelle convention des Nations Unies sur la lutte mondiale contre la cybercriminalité qui est en cours de négociation est une bonne initiative mais elle ne devrait pas être utilisée par les États pour restreindre l'accès à Internet, exercer une surveillance ou violer les droits humains.

9. L'oratrice demande comment la réforme de la justice pour mineurs peut être intégrée dans des efforts plus larges concernant l'état de droit et comment les enfants peuvent être véritablement impliqués dans la conception de ces réformes. Restant unis dans leur soutien indéfectible à l'Ukraine et condamnant fermement l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Fédération de Russie dans ce pays, l'Union européenne et ses États membres souhaitent savoir quelle a été l'incidence de la guerre sur la criminalité organisée dans la région et au-delà, et quelles mesures doivent être prises, notamment par l'ONUDC, en vue de traiter et de prévenir ces crimes. Ils voudraient également en savoir plus sur les contributions de l'Office à l'action menée par l'ONU en Ukraine.

10. **M. Pilipenko** (Biélorus) dit que son pays se félicite tout particulièrement des efforts déployés par l'ONUDC en vue de lutter contre la traite des personnes, mettre en œuvre le Plan d'action mondial et coordonner les travaux du Groupe interinstitutions de coordination. Le Biélorus remercie le bureau de l'ONUDC à New York

d'avoir fourni des conseils sur la résolution relative à l'amélioration de la coordination de l'action contre la traite des personnes, adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale. La délégation biélorussienne souhaite obtenir davantage d'informations sur la manière dont l'ONUDC coopère avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et sur les principales activités de lutte contre la traite prévues pour l'année en cours.

11. **M^{me} Romulus Ortega** (Mexique) déclare que son pays collabore étroitement avec l'ONUDC et se félicite de son rôle moteur dans la lutte contre les drogues et le crime au moyen de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures équilibrées, complètes et basées sur les droits humains en vue de traiter le problème mondial de la drogue. Elle voudrait en savoir plus sur les plans visant à renforcer les liens et les synergies entre l'ONUDC et d'autres entités du système des Nations Unies afin de tirer parti des efforts déployés à Vienne, Genève et New York.

12. Au moment où le monde fait face à une nouvelle crise socioéconomique exacerbée par des problèmes géopolitiques et que plane toujours l'ombre de la pandémie, le système des Nations Unies doit adopter une approche multidimensionnelle et multisectorielle en vue de répondre efficacement aux besoins actuels. L'ONUDC doit coopérer avec d'autres entités du système afin de relever les défis posés par le problème de la drogue concernant la réalisation du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable, afin d'être « Unis dans l'action ».

13. **M^{me} Schantz** (Bureau de l'ONUDC à New York) déclare que, lors d'un récent débat de haut niveau sur le renforcement de l'intégration des jeunes dans la justice pénale et la prévention du crime, organisé conjointement avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale, l'ONUDC a illustré et mis en lumière des initiatives visant à encourager les jeunes à être des acteurs du changement. Les propositions et recommandations issues du débat et de son dialogue interactif mettent en relief des exemples de coopération et de mobilisation des jeunes dans l'élaboration de la politique législative en matière de justice pénale. L'ONUDC a également intégré les jeunes dans les activités liées à la corruption, comme l'initiative GRACE. En outre, avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, ainsi qu'avant les sessions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, il a participé à plusieurs manifestations du Forum de la jeunesse, qui donnent aux jeunes l'occasion d'examiner leurs priorités et la

manière dont ils peuvent contribuer à la conception des politiques publiques.

14. S'agissant de l'Ukraine, l'ONUDC a mené en 2022 une nouvelle initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs au titre duquel ses inspecteurs contrôlent et dédouanent les cargaisons contenant des céréales. Il met en place actuellement un bureau de programme à Istanbul chargé de renforcer l'assistance dans cette région. La situation de la traite des personnes en Ukraine n'est pas nouvelle. Dans son rapport mondial sur la traite des personnes, l'ONUDC a fait état d'un grand nombre de victimes depuis 2015 et a pressenti que la menace pesant sur les femmes et les filles pouvait s'aggraver en raison du conflit. Les pays voisins et d'autres États ont déjà commencé à mener des enquêtes et des poursuites dans des affaires de traite impliquant des victimes originaires d'Ukraine. L'ONUDC a également publié des documents de recherche sur la traite des personnes et le trafic de migrants à l'intérieur et autour de l'Ukraine, en étroite collaboration avec des organisations présentes sur le terrain, notamment l'OIM, les services de détection et de répression et les autorités des pays voisins, ainsi que des équipes spéciales européennes, dans le but de contribuer à l'élaboration de la meilleure stratégie de prévention. Par l'entremise du Groupe interinstitutions de coordination, mécanisme de coordination utilisé par l'ONU et les organismes partenaires, il organise des réunions consacrées à l'élaboration de politiques visant à aider les États Membres à traiter la menace que pourrait représenter la traite.

15. L'ONUDC a centré l'élaboration de politiques sur la manière de faire face à l'augmentation inquiétante des activités d'exploitation sexuelle en ligne observée par son partenaire, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, tout en notant que la technologie pouvait également aider à détecter des cas. Il a récemment apporté sa contribution au Rapporteur spécial sur les droits humains des migrants et collaborera avec les Représentantes spéciales du Secrétaire général chargées de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et de la violence contre les enfants, afin de coordonner la fourniture d'assistance technique. Il a également contribué à coordonner un groupe de travail chargé de traiter la situation.

16. **M^{me} Ekmektzoglou** (représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice) déclare que les questions de contrôle des drogues, de criminalité transnationale organisée, de cyberattaques, d'extrémisme violent et d'attaques terroristes potentielles ont une incidence sur les cinq priorités

fondamentales du programme de développement durable : l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats. Le système des Nations Unies fournit un cadre efficace pour relever des défis complexes, mais la lutte contre ces crimes implique de trouver un équilibre entre l'efficacité de la sécurité ainsi que la liberté et la défense des valeurs et des droits humains.

17. La lutte contre les formes existantes et nouvelles de criminalité transnationale organisée exige de mener une action coordonnée et ciblée dans le cadre de l'application de la Convention contre la criminalité organisée et de ses protocoles par tous les États. L'Union européenne a intensifié les efforts déployés en vue de lutter contre la criminalité organisée, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et mis au point une boîte à outils complète visant à combattre la corruption au niveau mondial et à fournir un soutien et une protection à ceux qui la dénoncent. Sur le plan interne, la Commission européenne surveille les mesures établies par ses États membres dans le cadre du mécanisme européen de protection de l'état de droit. Il faut également renforcer les efforts internationaux de lutte contre la criminalité environnementale, qui cause de graves dommages économiques, environnementaux et sociaux.

18. L'Union européenne, qui est partie au Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, poursuit ses efforts en vue de réaliser les objectifs connexes du Programme 2030 au moyen de l'aide au développement et des partenariats. L'instrumentalisation des migrants et des réfugiés à des fins politiques est inacceptable. L'Union européenne a mis en place ou renouvelé des stratégies et des plans d'action visant à réduire la demande en matière de traite, à s'attaquer aux réseaux criminels, à déstabiliser et démanteler le modèle d'activité des trafiquants et des passeurs, ainsi qu'à protéger, soutenir et autonomiser les victimes, autant d'objectifs renforcés par l'échange de bonnes pratiques et d'informations entre les pays.

19. L'Union européenne soutient également les mesures régionales et adaptées aux menaces contre la sécurité maritime, notamment le terrorisme, et appelle à renforcer la collaboration entre les acteurs civils et militaires et les institutions spécialisées. Le document final de la dix-septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est tenue en 2016, reste le document de politique internationale en matière de drogues le plus complet, intégrant des perspectives plus larges en matière de droits humains, de santé et de développement. Dans sa déclaration ministérielle, adoptée à la soixante-deuxième session tenue en 2019, la Commission des stupéfiants a réaffirmé son

engagement commun à renforcer les actions visant à traiter et à combattre le problème mondial de la drogue. À cet égard, l'Union européenne a adopté une stratégie et un plan d'action en matière de drogues, tenu des dialogues réguliers avec les pays partenaires et continué de s'opposer à l'application de la peine de mort, y compris pour les crimes liés à la drogue, en encourageant des mesures conformes au droit international et aux normes internationales.

20. Tous les États doivent redoubler d'efforts pour prévenir les attaques menées à l'aide de logiciels rançonneurs, enquêter sur ces cas et poursuivre les auteurs de ces crimes dont le nombre ne cesse d'augmenter. Le deuxième Protocole additionnel à la Convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques améliore l'accès aux preuves numériques. Le nouvel instrument résultant des travaux du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles doit être efficace, compatible avec les instruments internationaux existants et assorti de conditions et de garanties solides concernant les droits humains et les libertés fondamentales. Dans le cadre d'un programme axé sur l'engagement international autour des quatre piliers que sont l'anticipation, la prévention, la protection et la réaction, l'Union européenne coopère avec les pays partenaires en vue de lutter efficacement contre le terrorisme et l'extrémisme violent et soutient le rôle essentiel des organismes des Nations Unies tels que le Bureau de lutte contre le terrorisme.

21. **M. Gafoor** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que les criminels qui profitent des tendances technologiques et d'autres occasions résultant des transformations sociales et économiques causées par la pandémie de COVID-19 ont renforcé la portée et la complexité de la criminalité transnationale. L'ASEAN est déterminée à collaborer avec la communauté internationale en vue de coordonner les politiques et les mesures visant à combattre ces menaces. En 2021, dans une déclaration s'appuyant sur le Plan d'action de lutte contre la criminalité transnationale élaboré par l'ASEAN, les ministres de l'Association ont pris en compte les tendances de la criminalité transnationale à la suite de la pandémie et réaffirmé leur engagement commun et leur responsabilité collective à cet égard.

22. En 2019, au moment où le terrorisme posait un grave problème de sécurité menaçant de déstabiliser et de fragmenter les sociétés, l'ASEAN a adopté un plan

de travail qui, avec la Déclaration de Manille contre la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent, traduit la stratégie à long terme de l'Association qui vise à entrer en contact et à dialoguer avec les jeunes, tout en assurant leur réadaptation et leur réinsertion, en complément des efforts de lutte menés contre la radicalisation aux moyens d'activités solides de détection et de répression. Cette stratégie repose sur la coopération régionale en matière de détection et de répression et sur une intensification des efforts nationaux grâce au renforcement des capacités opérationnelles et à des protocoles efficaces de lutte contre le terrorisme, ainsi que sur une coopération internationale plus étroite avec d'autres organisations régionales, notamment l'Union européenne, dans le cadre de nouveaux partenariats stratégiques. L'ASEAN a également pris des mesures concrètes en vue de prévenir la traite, qui a également été exacerbée par la pandémie, et de protéger les plus vulnérables, notamment dans le cadre de la Convention de l'ASEAN contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, du plan d'action correspondant et du programme de travail de Bohol sur la traite des êtres humains, qui est en cours de mise à jour. Les stratégies clés qui y sont définies, à savoir la prévention, la protection, la répression et la coopération, permettent aux États membres de l'ASEAN de traduire les trafiquants en justice et de protéger leurs citoyens.

23. La saisie record de comprimés de méthamphétamine signalée par l'ONUDDC en 2021 en Asie de l'Est et du Sud-Est est sept fois plus élevée qu'il y a dix ans et témoigne de la gravité du problème de la drogue dans la région. Dans ses efforts visant à protéger les personnes, les familles et les populations, l'ASEAN a adopté une approche de tolérance zéro et ses membres font front commun pour éliminer les drogues dans la région. En 2021, les dirigeants de l'ASEAN ont réaffirmé leur engagement à poursuivre la mise en œuvre du plan de coopération de l'Association qui vise à combattre la production et le trafic de drogues illicites dans le Triangle d'Or et du plan de travail connexe destiné à protéger les populations contre les drogues illicites. Les groupes d'interception de la drogue mis en place par l'ASEAN dans les ports et les aéroports ont déjoué les activités des syndicats et réduit le flux de drogues dans la région, tandis que le centre de coopération en matière de stupéfiants et le réseau de surveillance des drogues de l'ASEAN sont des plateformes essentielles pour l'échange d'informations et la coordination entre les États membres. Les trois principales conventions internationales relatives au contrôle des drogues constituent la pierre angulaire de la politique mondiale en matière de drogues. L'ASEAN réaffirme son soutien à la Commission des stupéfiants

et continuera de coopérer étroitement avec l'ONU, notamment l'ONUDDC, en vue de traiter le problème mondial de la drogue sur la base de l'échange de pratiques exemplaires et de la recherche de stratégies efficaces visant à éliminer les drogues illicites et à combattre la criminalité internationale.

24. En raison du renforcement de la connectivité numérique et de l'intégration financière dans la région, les pays de l'ASEAN observent une augmentation des risques liés à la cybercriminalité, qui constitue un défi transfrontalier croissant et persistant. Seule une coopération mondiale sans faille permettra de prévenir, détecter et traiter de manière efficace et efficiente une menace en constante évolution. L'ASEAN participe activement aux débats du Comité spécial afin d'obtenir des résultats satisfaisants.

25. **M. Bulgaru** (Fédération de Russie) dit que son pays soutient le rôle essentiel de coordination que joue l'ONU en vue de consolider les efforts internationaux de lutte contre la criminalité sous toutes ses formes. Seule l'ONU peut élaborer une stratégie internationale cohérente de lutte contre la criminalité. La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale est une enceinte efficace pour tenir des débats d'experts et renforcer la coopération internationale. En 2020, la mise en place du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention contre la criminalité organisée et des Protocoles s'y rapportant a constitué une étape importante.

26. Il est essentiel d'élaborer une approche cohérente pour lever les obstacles à l'extradition, à l'entraide judiciaire en matière pénale et à la restitution des avoirs transférés illégalement. À cette fin, il peut être utile de renforcer le cadre juridique de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité.

27. La coordination des efforts de lutte contre la corruption menés dans le cadre de la Convention contre la corruption devrait être renforcée. La Fédération de Russie soutient le Mécanisme d'examen de l'application de la Convention et son caractère ouvert, intergouvernemental et technique. La déclaration politique adoptée à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption devrait être mise en œuvre. La Conférence des États parties à la Convention devrait être chargée d'examiner les lacunes du droit international en matière de lutte contre la corruption et de restitution des avoirs, et une session thématique extraordinaire devrait être organisée à la fin du deuxième cycle d'examen.

28. La Fédération de Russie s'oppose catégoriquement à toute tentative de réviser ou d'affaiblir le système international de contrôle des

drogues et condamne fermement la légalisation de toute drogue à des fins non médicales. La délégation russe soutient les travaux réalisés par l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) en vue de garantir le respect par les États des conventions pertinentes de l'ONU. La coopération en matière de lutte contre la drogue, notamment au sein de la Commission des stupéfiants, ne devrait pas être politisée et les points non pertinents ne devraient pas être inscrits au programme de la Commission. Les tentatives de créer des mécanismes faisant double emploi avec les travaux de la Commission et d'imposer ainsi une stratégie parallèle de résolution du problème mondial de la drogue qui contourne la Commission sont néfastes.

29. La dégradation rapide de la situation en matière de drogue en Afghanistan est due en grande partie aux 20 années d'inaction de la coalition de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord face au problème de la drogue dans ce pays, ainsi qu'au blocage des avoirs financiers par le nouveau Gouvernement taliban. Cela entraîne une augmentation de la contrebande d'opiacés et de méthamphétamines vers les pays d'Asie centrale et la Russie. Le Gouvernement russe aide ses partenaires d'Asie centrale à combattre la menace de la drogue en Afghanistan et mesure l'importance des efforts régionaux de lutte contre la drogue menés dans le cadre de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) et de la Communauté d'États indépendants (CEI). L'Organisation de Shanghai pour la coopération et les pays du groupe BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) échangent également des données d'expérience en matière de lutte contre les menaces et la criminalité liées à la drogue dans le monde.

30. Le droit international n'est pas toujours en mesure de suivre l'évolution rapide des technologies numériques, et les lacunes qui en résultent permettent la commission d'actes illicites dans le cyberspace. Cette situation est aggravée par l'inadéquation des lois nationales et l'inefficacité du système de coopération internationale dans ce domaine. Les instruments juridiques existants, qui ont été établis il y a 10 ou 20 ans, ne parviennent pas à suivre l'évolution de la cybercriminalité, d'autant plus que celle-ci est le plus souvent perpétrée à distance, y compris sur le territoire d'autres pays. Afin de résoudre ce problème complexe, la communauté internationale, et surtout les États et leurs autorités compétentes, doivent unir leurs efforts, l'ONU jouant un rôle central de coordination. La Fédération de Russie se félicite des résultats des débats thématiques sur l'utilisation des preuves numériques dans la justice pénale et la lutte contre la cybercriminalité, qui se sont tenus à la trente et unième

session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

31. L'absence de coopération suffisante entre les États en matière de transmission de preuves numériques et le manque de moyens juridiques permettant d'identifier immédiatement les ressources et les appareils numériques utilisés pour commettre des infractions sont les principaux problèmes auxquels se heurtent les enquêtes sur les infractions transfrontalières liées aux technologies numériques. Les travaux du Comité spécial, créé à l'initiative de la Russie, sont donc devenus encore plus essentiels. L'un des principaux résultats de 2022 est la mise en œuvre effective des travaux pratiques en vue de l'élaboration de la convention, qui a été longtemps retardée. La politisation excessive et les tentatives d'imposer des politiques unilatérales ont laissé la place à une diplomatie multilatérale et constructive, avec la participation étroite d'éminents experts du monde entier.

32. Au cours des sessions du Comité spécial tenues en 2022, les États participants ont discuté du contenu de chaque chapitre du projet. La Russie préconise une convention globale, qui régit la majorité des infractions commises à l'aide des technologies numériques, y compris à des fins de terrorisme et d'extrémisme ainsi que de trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, et qui garantisse la protection de la souveraineté des États et la réalisation des objectifs de lutte contre la criminalité sans compromettre les droits humains. En guise de contribution nationale, la Fédération de Russie a soumis son propre projet de convention universelle sur la lutte contre la cybercriminalité, qui a été corédigé par le Bélarus, la Chine, le Tadjikistan, le Nicaragua et le Burundi. Un document de négociation consolidé sera rédigé au cours de la prochaine session et soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

33. **M. Oehri** (Liechtenstein) dit que la cybersécurité est devenue une priorité absolue pour de nombreux gouvernements. Afin de lutter contre ce phénomène, des mesures ont été adoptées aux niveaux national et régional, y compris par le Conseil de l'Europe. Au niveau mondial, il convient de souligner les travaux du Comité spécial. L'instrument qui en résultera devra être bref, fonctionnel, universellement accepté et fondé sur le droit international existant, et assurer un équilibre entre les mesures préventives, les pouvoirs d'enquête et l'incrimination claire et ciblée de la cybercriminalité ainsi que des garanties solides en matière de protection des données et le respect des droits humains et des libertés fondamentales.

34. Les tendances à une militarisation croissante du cyberspace, les progrès en matière d'intelligence artificielle et la manipulation généralisée de la collecte des données constituent de véritables risques pour la sécurité et doivent être analysés et traités de manière globale à travers les trois piliers de l'ONU : la paix et la sécurité, les droits humains et le développement durable. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun », des questions déontologiques, sociales et réglementaires graves et urgentes se posent, notamment en ce qui concerne l'absence de responsabilité dans le cyberspace. Les États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale ont estimé que les dispositions du Statut s'appliquaient également à la cyberguerre. L'examen plus approfondi de l'application du droit international existant aux cyberattaques et à la cyberguerre présente un intérêt direct et élevé pour d'autres débats au sein du système des Nations Unies.

35. La traite des personnes et l'esclavage moderne sont également deux grandes crises des droits humains de l'époque actuelle. Le partenariat mondial public-privé, intitulé « Initiative FAST pour la mobilisation du secteur de la finance contre l'esclavage et la traite », a pour objectif de mobiliser le secteur financier afin de tirer parti des connaissances et des fonds alloués à la prévention et au soutien aux personnes rescapées. Il est à espérer que davantage d'États, le secteur financier mondial et d'autres parties prenantes contribueront à la mise en œuvre de cette initiative.

36. **M. Yap** (Singapour) dit que la cybercriminalité et la drogue sont des menaces transfrontières pressantes qui exigent la collaboration de tous afin de les combattre efficacement. La lutte contre la cybercriminalité a été un thème majeur de la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, face à l'accroissement de l'ampleur, de la complexité et de l'omniprésence de la criminalité financière mondiale entre les pays ces dernières années. Singapour a établi de solides partenariats public-privé en vue de lutter contre la cybercriminalité et collabore avec ses homologues régionaux et internationaux chargés de la détection et de la répression en vue de démanteler les réseaux criminels et de renforcer le recouvrement du produit du crime. Jouant volontairement le rôle de chef de file de l'ASEAN en matière de cybercriminalité, elle a créé le Centre d'excellence en cybersécurité ASEAN-Singapour afin de renforcer les capacités et de promouvoir l'échange d'informations sur les cybermenaces régionales. Les efforts déployés en vue de favoriser une coopération mondiale plus étroite contre la cybercriminalité ont consisté à aider l'Organisation internationale de police

criminelle (INTERPOL) à créer son groupe de travail mondial sur la criminalité financière, à exercer la présidence du Groupe d'action financière (GAFI) en juillet 2022 et à participer activement aux débats du Comité spécial.

37. Selon le Rapport mondial sur les drogues 2022, l'abus de drogues a causé un demi-million de décès dans le monde pour la seule année 2019. Ce problème, qui constitue un défi mondial de longue date, démontre avec justesse la nécessité de trouver des solutions porteuses de changements à des défis interdépendants, tandis que les impacts environnementaux des marchés de la drogue, notamment les déchets et la déforestation à grande échelle, reflètent la nature interconnectée des questions auxquelles l'ONU fait face. Une action mondiale, reposant sur les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, est nécessaire pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 15 et 16. En tant que plaque tournante internationale à forte densité de population et située à proximité des principaux centres de production de drogue, Singapour doit rester vigilante face à l'abus de drogues et a choisi d'éliminer et de ne pas tolérer les drogues. Sa stratégie globale et complète, comprenant une éducation préventive, des lois strictes et rigoureusement appliquées et une réadaptation efficace, a été appuyée par des partenariats communautaires solides et le soutien du public. Le nombre d'usagers de drogues arrêtés chaque année a été divisé par deux depuis les années 1990, et Singapour affiche actuellement l'un des taux d'abus de drogues les plus bas du monde. Singapour est déterminée à lutter contre les menaces transnationales existantes et nouvelles en étroite collaboration avec la communauté internationale, notamment l'ONUDC, afin de protéger sa population et de créer un avenir plus sûr pour les générations à venir.

38. *M. Venancio Guerra (Portugal), Vice-Président, prend la présidence.*

39. **M. Hu Bin** (Chine) dit que la criminalité transnationale organisée, la corruption et la drogue sont des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement durable et constituent des défis communs à l'humanité qui nécessitent des efforts conjoints de la part de tous les pays. À cette fin, la communauté internationale doit pratiquer le multilatéralisme et soutenir fermement l'ONU dans l'exercice de son rôle essentiel.

40. Tous les pays devraient mettre en œuvre de manière complète et équilibrée la déclaration politique intitulée « Notre engagement commun à nous attaquer

efficacement aux problèmes posés par la corruption et à prendre des mesures pour la prévenir et la combattre et renforcer la coopération internationale », la Déclaration de Kyoto, la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, et d'autres documents finaux importants. Ils devraient également mettre en œuvre la Convention contre la criminalité organisée, la Convention contre la corruption et les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, et veiller à ce que la Conférence des États parties et les mécanismes d'examen de l'application respectent la nature du processus intergouvernemental. Les pays devraient respecter des principes importants tels que l'égalité souveraine et la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, et entreprendre de toute urgence la négociation d'une convention internationale des Nations Unies contre la cybercriminalité, afin de fournir une base juridique universelle et solide à la coopération visant à combattre la cybercriminalité.

41. Plus important encore, les pays devraient continuer à réaliser un consensus politique, à surmonter les obstacles juridiques et à renforcer la coopération internationale sur la base du respect de la souveraineté, de l'égalité et des avantages mutuels, notamment en utilisant de manière plus proactive les traités multilatéraux et bilatéraux pertinents en vue de promouvoir la coopération dans des domaines tels que l'extradition, l'assistance judiciaire et le recouvrement d'avoirs. Les pays en développement ont besoin d'un plus grand soutien dans les domaines de l'assistance technique et du renforcement des capacités.

42. La Chine défend avec détermination la primauté du droit, applique un modèle de développement axé sur l'être humain et traite résolument et efficacement les problèmes de criminalité et de drogue. Ces dernières années, elle a renforcé ses initiatives législatives, judiciaires et répressives, a mené des opérations régulières de répression du crime organisé et s'est attaquée à des crimes tels que la fraude sur les réseaux de télécommunications, les jeux d'argent transfrontaliers et la traite des personnes. La Chine tient également à mener une politique globale de tolérance zéro en matière de corruption. Elle a persévéré dans la lutte contre les drogues illicites et obtenu des résultats remarquables, le nombre de crimes liés à la drogue, d'usagers de drogues et de saisies ayant tous diminué considérablement.

43. La Chine a participé de manière constructive aux travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants,

s'est acquittée des obligations qui lui incombaient en vertu de la Convention contre la criminalité organisée et de la Convention contre la corruption, et a entrepris un examen de l'application de ces conventions malgré les difficultés liées à la pandémie. Elle soutient fermement la mise en place du Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption et espère qu'il sera établi dès que possible afin de contribuer à la coopération internationale anti-corruption qui vise à suivre les fugitifs et à récupérer les biens volés. En tant que Présidente des pays du groupe BRICS pour 2022, la Chine s'est jointe à d'autres parties en vue d'adopter l'initiative sur le refus d'offrir un sanctuaire à la corruption et a accueilli avec succès la première réunion ministérielle du groupe BRICS sur la lutte contre la corruption. Elle défend résolument le régime international actuel de lutte contre la drogue, s'oppose à la légalisation des drogues et aide les pays à formuler et à mettre en œuvre de manière indépendante des politiques de lutte contre la drogue et des systèmes juridiques conformes à leurs propres réalités. Elle salue la mise en place de la stratégie régionale de l'ONUDC pour les pays en développement et continuera de soutenir ses travaux.

44. La Chine a décidé d'entamer le processus national de ratification du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention contre la criminalité organisée, étape importante dans la mise en œuvre des initiatives de sécurité mondiale et le maintien de la paix et de la stabilité internationales et régionales et le soutien au multilatéralisme. Elle saisira l'occasion pour participer de manière plus active et constructive à la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée connexe et collaborera avec d'autres pays en vue de promouvoir la construction d'un avenir commun pour l'humanité.

45. L'utilisation des technologies numériques à des fins criminelles est un défi majeur partagé par tous les pays. Ce défi est encore plus pressant en période de pandémie et dans le contexte des nouvelles technologies qui continuaient à faire apparaître de nouveaux types de criminalité et que les traités et mécanismes de coopération internationaux existants ne permettaient pas de traiter efficacement. L'élaboration d'un instrument juridique mondial sous l'égide de l'ONU est devenue la responsabilité partagée de tous les pays.

46. L'Assemblée générale a adopté les résolutions [74/247](#) et [75/282](#) portant création du Comité spécial, ce qui a lancé officiellement le processus de négociation et établi un plan d'action clair. À ce jour, le Comité a tenu trois sessions de négociation et achevé une première lecture des principaux éléments du projet de convention.

Conformément à la résolution 75/282, il soumettra le projet de convention à la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale pour adoption. Par conséquent, toutes les parties doivent continuer à renforcer la communication et la coordination afin de garantir l'achèvement des négociations en temps voulu.

47. Les quatrième et cinquième sessions de négociation du Comité se tiendront à Vienne et les débats entreront dans la phase critique de la deuxième lecture, à laquelle la participation de tous les pays sera cruciale. La Chine demande aux États Membres et au Secrétariat de soutenir activement la participation des représentants des pays en développement. Les négociations devraient se fonder sur les nouveaux types de crimes étroitement liés aux technologies numériques et sur les pratiques des pays en matière de lutte contre ces crimes, et prendre en considération les besoins particuliers des pays en développement. Sa délégation se félicite que le Comité entende les points de vue des milieux universitaires et industriels et estime que le processus de négociation doit être piloté par les États Membres.

48. **M. Smith** (Bahamas), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que l'élimination de la pauvreté, l'éducation, les possibilités d'emploi et d'autres facteurs socioéconomiques sont essentiels pour réaliser les aspirations de la région en matière de développement et réduire la criminalité, mais que la porosité des frontières, la migration irrégulière, la circulation des drogues illicites et des armes à feu illégales, la traite des personnes, le blanchiment d'argent et l'apparition de cybermenaces constituent des défis. Au cours des dix dernières années, la CARICOM a intensifié ses efforts en vue de lutter contre la criminalité en sensibilisant le public et en mobilisant des moyens d'action, notamment par des projets axés sur la jeunesse, la violence et le développement social.

49. La majorité des crimes violents dans les Caraïbes étant commis à l'aide d'armes à feu illégales provenant de l'extérieur de la région, il est nécessaire d'intensifier la collaboration entre les services de détection et de répression nationaux, régionaux et internationaux. La pandémie de COVID-19 a détourné des ressources essentielles de la prévention de la criminalité, entraînant la perte d'espaces sûrs et une augmentation de la violence domestique et fondée sur le genre. Pour la période 2021-2023, la CARICOM s'est concentrée sur le renforcement de l'accès au microfinancement ; la création de peines de substitution à l'incarcération pour les infractions mineures ; le renforcement des partenariats intersectoriels ; et l'analyse des lacunes dans l'application des peines non privatives de liberté. Des processus fondés sur des données et un suivi et une

évaluation rigoureux sont nécessaires pour mieux lutter contre la criminalité dans la région. Lors d'un récent dialogue tenu dans le cadre de l'Initiative pour la sécurité dans le bassin des Caraïbes, les dirigeants se sont donc engagés à s'attaquer aux facteurs de risque et de résilience, à améliorer les capacités institutionnelles et à continuer de soutenir une communauté de pratique sur la prévention de la criminalité et de la violence chez les jeunes.

50. Si le problème mondial de la drogue représente une menace grave pour la santé publique, la sécurité des citoyens et le développement socioéconomique, les États de transit sont particulièrement touchés par la consommation et le trafic de drogues illicites et d'autres problèmes pluridimensionnels. Le récent mémorandum d'accord entre l'OICS et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la CARICOM permet de formaliser la coopération internationale et le soutien technique en facilitant l'échange de connaissances et de renseignements en vue de combattre les activités criminelles transnationales et d'endiguer l'afflux de substances synthétiques. La CARICOM souligne qu'il faut des mesures stratégiques dynamiques et fondées sur des travaux de recherche, et demande que les États Membres disposent d'une certaine souplesse pour élaborer des politiques en matière de drogues qui répondent à leurs besoins spécifiques. Elle se félicite de l'approche globale définie dans la vision stratégique de l'ONUDC pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour la période 2022-2025 et entend renforcer la coopération avec les partenaires internationaux et les parties prenantes en vue de combattre à l'avenir le problème mondial de la drogue.

51. L'utilisation des technologies numériques à des fins criminelles constitue une menace grave et potentiellement paralysante pour tous les États Membres. De nombreux pays des Caraïbes ont entamé une transition devenue de plus en plus importante vers des économies numériques dans le but d'assurer à la fois la croissance socioéconomique et la durabilité environnementale, mais ils ne disposent pas des ressources et des capacités techniques nécessaires pour mettre en place l'infrastructure requise en vue de participer pleinement à l'économie numérique mondiale tout en protégeant les citoyens de son utilisation à mauvais escient. Une transformation profonde et inclusive est nécessaire pour combler la fracture numérique, tant au sein des pays qu'entre eux, ce qui doit être une priorité, comme en témoigne l'incidence plus grave de la pandémie de COVID-19 sur les plus démunis. Seule la coopération internationale peut protéger efficacement le cyberspace et son

infrastructure physique, et garantir à tous sa disponibilité en toute sécurité.

52. L'utilisation à mauvais escient des technologies numériques peut entraîner une augmentation de la criminalité, nuire aux infrastructures essentielles et, en définitive, entraver le développement. Il faut créer un instrument mondial juridiquement contraignant régissant la navigation dans le cyberspace en faveur d'une action mondiale unifiée qui renforcera non seulement la cybersécurité et la résilience technologique, mais aussi la résilience sociale et la sécurité des citoyens. La CARICOM entend continuer de participer aux travaux du Comité spécial et apprécie l'aide fournie aux petits pays et aux pays en développement en vue de faciliter et de renforcer la participation pleine et effective de tous les pays aux sessions de négociation. S'il reste beaucoup à faire d'ici 2024, elle est consciente des efforts déployés par la Présidence du Comité spécial et par l'ONUDC en vue de conclure les délibérations en temps voulu tout en tenant dûment compte des droits humains et de la souveraineté des États, entre autres principes, et en améliorant la coopération internationale au moyen de l'assistance technique, du renforcement des capacités et de l'échange d'informations.

53. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que la criminalité transnationale organisée détourne les ressources de l'État destinés à l'élimination de la pauvreté, au développement socioéconomique et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. En Afrique subsaharienne, l'incidence collective du trafic de drogue, de la traite des personnes, des flux financiers illicites, de la criminalité liée aux espèces sauvages, de la cybercriminalité et de la corruption exerce une pression considérable sur les services de l'État et affaiblit l'administration publique. Guidé par la Convention contre la corruption, le Gouvernement sud-africain a renforcé sa stratégie nationale en la matière et introduit de nouvelles mesures visant à prévenir la corruption au moyen de la détection et de la répression ainsi que du recouvrement d'avoirs. Afin d'enquêter sur la fraude et la corruption dans le contexte de la pandémie COVID-19, il a créé un centre de fusion du renseignement qui coordonne les activités des différentes structures de prévention du crime et de sécurité.

54. La pandémie a créé de nouveaux risques et défis pour les personnes victimes et rescapées de la traite, et aggravé la vulnérabilité des groupes à risque, notamment les femmes et les enfants. En partenariat avec l'ONUDC, l'Afrique du Sud a élaboré un manuel de formation sur la loi relative à la traite. Afin de cibler plus précisément ses mesures, il met aussi au point un

système d'information intégré et a sollicité des travaux de recherche sur la traite.

55. L'Afrique du Sud dispose de trois lois relatives la violence fondée sur le genre et collabore avec l'ONUDC en vue d'élaborer une stratégie nationale de prévention. Une loi type de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la violence fondée sur le genre, qui est en cours d'élaboration avec le soutien de l'ONUDC, servira de modèle pour les réformes de la justice pénale axées sur les personnes rescapées dans la région.

56. L'Afrique du Sud continue de collaborer de manière constructive avec le Comité spécial.

57. **M^{me} Hassan** (Égypte) dit que son pays attache une grande importance à la lutte contre la criminalité transnationale sous toutes ses formes, y compris le trafic de drogues et de biens culturels ainsi que la traite, compte tenu en particulier des liens entre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme. L'Égypte soutient les travaux menés par l'ONUDC face aux défis posés par la pandémie de COVID-19. En décembre 2021, elle a accueilli à Charm el-Sheikh la neuvième session de la Conférence des États parties à la Convention contre la corruption. Elle souligne que l'aide au renforcement des capacités humaines et techniques visant à lutter contre la corruption devait être fournie aux pays en développement sans conditions. Les États devraient coopérer en vue de déceler les flux financiers illicites et de restituer les avoirs volés à leur pays d'origine, conformément aux chapitres IV et V de la Convention contre la corruption.

58. L'Égypte a pris un certain nombre de mesures nationales en vue de lutter contre la cybercriminalité. Elle a adopté une législation sur la traite des personnes conforme à la Convention contre la criminalité organisée et à ses deux protocoles additionnels, à savoir le Protocole relatif à la traite des personnes, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer. Elle a créé un comité national de lutte contre la migration illégale sous l'égide du Ministère des affaires étrangères et adopté une stratégie qui a permis d'empêcher toute migration illégale depuis ses côtes depuis 2016. L'Égypte a également pris un certain nombre de mesures visant à lutter contre le terrorisme international et son financement, notamment pour empêcher les groupes terroristes d'utiliser le cyberspace afin de propager leurs idéologies.

59. **M^{me} Alomair** (Arabie saoudite) dit que son pays a pris un certain nombre de mesures en vue de lutter contre la corruption et fait de la transparence une priorité dans le cadre de la mise en œuvre d'un ensemble de réformes économiques. L'initiative de Riyad visant à

renforcer la coopération à l'échelle internationale entre services de détection et de répression chargés de la lutte contre la corruption a donné lieu à la création du Réseau opérationnel mondial des services de détection et de répression de la corruption, auquel 55 pays et 92 organismes ont adhéré depuis son lancement en 2020. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale face au problème mondial de la drogue (A/76/121) a attiré l'attention sur les liens entre le trafic de drogue et d'autres formes de criminalité organisée, notamment le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres activités criminelles. En Arabie saoudite, les jeunes sont pris pour cible par des réseaux de drogue que parrainent des organisations terroristes abritées par les pays voisins. Le Gouvernement saoudien lutte contre cette menace en combinant prévention, traitement et mesures locales et internationales.

60. **M. Sharma** (Inde) dit que la criminalité transnationale organisée continue de fragiliser les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Il faut mener une action intersectorielle mondiale en vue de combattre les réseaux criminels et terroristes, qui sont de plus en plus interconnectés. La priorité devrait être accordée au renforcement de la capacité des États Membres à faire face à la menace dynamique que représente l'utilisation des technologies numériques et émergentes par les terroristes, et l'ONU devrait coopérer plus étroitement avec des organismes tels que le GAFI. L'Inde est attachée et participe activement au Comité spécial.

61. L'Inde a promulgué une loi sur le contrôle des drogues en 1985, et son code pénal fournit une définition détaillée de la traite des personnes et prévoit des peines sévères pour les trafiquants. Elle a récemment mis en place des cellules de lutte contre la traite dans tout le pays. En outre, elle a accéléré ses efforts en vue de fournir des services de santé et de réadaptation et de sensibiliser davantage les écoles, et prend des mesures répressives strictes contre le trafic de drogue. En partenariat avec l'ONUDC, elle a lancé un projet pluriannuel de formation des agents chargés de la détection et de la répression dans le domaine de la traite.

62. En 2020, l'Inde a lancé une campagne visant à prévenir la consommation de drogues illicites et collabore étroitement avec les pays voisins en matière de lutte contre les drogues. Elle continue de mettre en commun ses compétences et ses connaissances en matière de détection et de répression, de criminalistique et de cybersécurité, entre autres.

63. *M. Blanco Conde (République dominicaine), Vice-Président, reprend la présidence.*

64. **M^{me} Romulus Ortega** (Mexique) déclare que les États devraient moins se concentrer sur la répression des crimes et davantage sur leur prévention. Le Mexique continuera à mettre l'accent sur la coopération internationale en vue de prévenir la traite des personnes et le trafic de migrants, en tenant compte des droits humains et de l'égalité des genres. La prévention et la lutte contre les flux d'armes illicites restent une priorité nationale. Il est essentiel de rendre les ventes d'armes transparentes, et les fabricants et distributeurs devraient être tenus par la loi de déceler, de prévenir, d'atténuer et de combattre les conséquences négatives de leurs activités commerciales. Le Mexique est également préoccupé par l'augmentation considérable de la cybercriminalité et la facilité d'adaptation des cybercriminels.

65. Toutes les entités des Nations Unies devraient adopter une conception commune du soutien au Programme 2030 ainsi qu'à la promotion et à la protection des droits humains. Des mesures doivent être prises pour renforcer les synergies et la coordination entre les commissions basées à Vienne et leurs interactions avec les autres commissions techniques du Conseil économique et social, ainsi qu'avec les organes de l'ONU tels que le Conseil des droits de l'homme et l'Assemblée générale.

66. Il convient d'évoluer vers une approche plus globale et préventive de la lutte contre les drogues, axée sur la santé et le bien-être des personnes. Le Mexique continuera à promouvoir des politiques globales et intégrées en vue de combattre le trafic de drogue et de faciliter l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques.

67. **M^{me} Mimran Rosenberg** (Israël) déclare qu'une action efficace sur tous les points de l'ordre du jour à l'examen exige des politiques publiques fortes ainsi qu'une coopération intersectorielle et intergouvernementale. Afin de combattre la menace croissante que représente la cybercriminalité, Israël bloque l'accès aux plateformes en ligne ou en supprime le contenu et coopère avec les services de détection et de répression du monde entier.

68. Les États ont la responsabilité commune d'échanger les connaissances et les bonnes pratiques en matière de lutte contre les drogues. Faire participer les enfants à des activités sportives dès leur plus jeune âge peut prévenir la souffrance mentale et physique qui conduit à l'abus de drogues plus tard dans la vie. Des activités intersectorielles, menées conjointement par des organismes gouvernementaux, des organisations de la société civile et des entreprises privées, ont contribué à

rendre les villes et les populations sûres, résilientes et durables.

69. **M^{me} Banaken Elel** (Cameroun) déclare que la criminalité transnationale organisée constitue une grave menace pour la sécurité et la stabilité nationales et internationales. Son gouvernement reste préoccupé par le lien étroit entre la drogue, le terrorisme et la cybercriminalité. Parmi ces crimes, le terrorisme représente la plus grande menace pour le Cameroun, qui a subi ces dernières années des attaques terroristes perpétrées par Boko Haram. Cependant, le problème de la cybercriminalité ne cesse de s'aggraver. Le Cameroun a adopté une série de mesures opérationnelles et juridiques visant à lutter contre le cyberterrorisme, la fraude sur Internet, le cyberespionnage, l'escroquerie et le piratage, notamment une loi sur la cybersécurité et la cybercriminalité, et suit avec intérêt les travaux du Comité spécial. Un instrument international sur la cybercriminalité bien rédigé servira de base à des mesures de confiance et de renforcement des capacités et favorisera la coopération internationale. La future convention devrait encourager l'assistance technique, le transfert de technologie et des programmes de renforcement des capacités sur mesure.

70. **M. Pilipenko** (Biélorus) dit que son pays soutient sans réserve le rôle central de coordination de l'ONU dans la consolidation des efforts internationaux de lutte contre la criminalité transnationale organisée. Ces efforts devraient être renforcés, notamment en ce qui concerne les nouvelles formes de criminalité organisée impliquant l'utilisation de nouveaux instruments financiers.

71. En tant que coordonnateur du Groupe d'Amis unis contre la traite des êtres humains, le Biélorus continuera à favoriser les efforts visant à combattre en priorité la traite. La déclaration politique adoptée à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite a envoyé un signal fort sur la volonté politique et la disponibilité des États Membres à fournir les ressources nécessaires pour combattre cette pratique criminelle. Tous les États qui ne l'ont pas encore fait devraient envisager de devenir parties à la Convention contre la criminalité organisée et à son Protocole additionnel relatif à la traite des personnes, ou de les ratifier, dès que possible. Les États parties à ces accords devraient veiller à leur mise en œuvre intégrale et effective.

72. Dans le cadre des efforts qu'il mène en vue de lutter contre la criminalité liée aux technologies numériques, le Gouvernement biélorussien a adopté une politique nationale de sécurité de l'information en 2019.

Au niveau régional, le Biélorus a fait part de son expérience dans ce domaine aux États membres de la CEI et participé activement à l'élaboration de la stratégie de sécurité collective de l'OTSC pour la période allant jusqu'en 2025. En qualité de Président de l'OTSC en 2022-2023, il continuera à accorder toute l'attention nécessaire au renforcement de la coopération dans la lutte contre la criminalité liée aux technologies numériques. Il contribue à la promotion des efforts menés par l'ONU en vue de combattre la criminalité liée à ces technologies sur la base du principe selon lequel chaque État est souverain et peut exercer sa compétence sur son territoire en matière de cyberspace, conformément à son droit interne.

73. Compte tenu de l'évolution contemporaine de la criminalité liée à la drogue et du recours au darknet et aux cryptomonnaies pour le trafic de drogue, les États Membres devraient accorder la priorité à l'organisation d'échanges d'informations sur les moyens de commettre des infractions et les méthodes de détection des activités criminelles sur le darknet au niveau supranational, à la compilation et à la saisie de preuves numériques, ainsi qu'à l'élaboration et à l'utilisation de techniques spécifiques d'enquête sur les infractions commises dans le cyberspace. Il convient d'élaborer un mécanisme juridique international pour la saisie des cryptoactifs criminels et leur stockage jusqu'au prononcé d'une décision de justice. Le Biélorus soutient les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation 2021-2025.

74. **M^{me} Nkombo** (Zambie) dit que le trafic et l'abus de drogues restent un grave problème et une menace pour le développement durable. Son gouvernement réexamine régulièrement les lois et politiques en la matière afin de les adapter aux nouveaux défis et de veiller à ce que les substances placées sous contrôle soient disponibles à des fins médicales et scientifiques. Il a pris des mesures pour améliorer la collaboration entre les services chargés du contrôle et de la gestion du mouvement et de l'utilisation des précurseurs chimiques et des substances placées sous contrôles, facilitant ainsi la coopération locale, régionale et internationale. Il met également en œuvre des programmes destinés aux personnes toxicodépendantes. Ses programmes de développement d'infrastructures et de moyens de subsistance durables contribueront à prévenir et à combattre le trafic et l'abus de drogues.

75. La Zambie souligne qu'il importe de réaliser les buts et objectifs des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et s'est efforcée de les appliquer à l'échelle nationale. Consciente du rôle de la coopération internationale en vue de traiter et de

combattre la production de drogues illicites, elle continuera à mettre en œuvre des approches fondées sur des données probantes, équilibrées et intégrées.

76. Le problème mondial de la drogue est une responsabilité partagée qui doit être traitée dans un cadre multilatéral de manière intégrée et équilibrée. La Zambie reste opposée à la dépénalisation et à la légalisation des drogues illicites, qu'elle considère comme contraire à l'esprit des trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

77. **M. Pedroso Cuesta** (Cuba) affirme que les initiatives nationales et internationales de lutte contre la criminalité devraient s'accompagner d'efforts visant à promouvoir le développement et un nouvel ordre international plus juste, démocratique et équitable. Ces initiatives devraient être dirigées par l'État, coopératives et non punitives. Il importe d'éviter les classements de pays et les listes unilatérales, qui ne font que contribuer à la polarisation et à la sélectivité.

78. Les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la Commission des stupéfiants ne devraient pas être reproduits par d'autres instances, car cela porterait atteinte à leur autorité. Cuba mesure l'importance des congrès sur la prévention du crime et la justice pénale et soutient le mandat du Comité spécial depuis sa création.

79. Les technologies numériques devraient être au service du développement durable, de la paix et du bien-être. Leur utilisation croissante à des fins criminelles et déstabilisantes suscite des préoccupations. La démocratisation de l'accès aux technologies numériques, y compris Internet, est indispensable pour permettre à chaque pays de lutter contre ces utilisations.

80. Pendant des décennies, le Gouvernement des États-Unis a utilisé les réseaux sociaux en vue d'inciter à la violence et à la criminalité déstabilisatrices à Cuba afin d'entraver le développement et d'interférer avec les efforts cubains visant à combattre l'embargo économique criminel, conformément à son intention déclarée de subvertir l'ordre constitutionnel librement choisi par le peuple cubain.

81. L'abus de drogues et la dépendance constituent un grave problème de santé et une menace pour la sécurité et le développement économique et social. Cuba soutient le cadre international existant en matière de contrôle des drogues, ainsi que les organismes intergouvernementaux qui veillent au respect des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, et considère la Commission des stupéfiants comme le principal organe de l'ONU chargé de traiter le problème mondial de la drogue. Elle applique une

politique de tolérance zéro pour ce qui est de la production, de la consommation et du trafic de drogues. Enfin, dans le cadre du processus continu de mise à jour des lois cubaines, un certain nombre de changements ont été récemment adoptés afin d'améliorer la prévention de la criminalité, les capacités d'intervention des services de détection et de répression et le système judiciaire.

82. **L'archevêque Caccia** (observateur du Saint-Siège) déclare que les crimes qui ont une incidence sur l'environnement ne reçoivent pas toujours l'attention qu'ils méritent et donnent l'impression de ne pas faire de victimes, alors qu'ils ont des répercussions négatives sur les trois dimensions du développement durable. Tous les êtres humains sont responsables de la terre et doivent collaborer en vue de préserver leur maison commune. La dichotomie entre profit et responsabilité sociale est fautive.

83. On s'attend à une augmentation des activités liées aux drogues illicites, d'où l'importance qu'il y a à continuer de prévenir et de combattre l'usage de drogues. Tout en étant soucieux des graves préoccupations liées à l'incarcération des usagers et des petits trafiquants, le Saint-Siège est convaincu que ces préoccupations peuvent être traitées sans légaliser les drogues. L'usage de drogues a toujours été destructeur et, pour en venir à bout, il faut condamner les drogues, empêcher leur vente et éliminer la culture de la drogue. L'accent devrait être mis sur la détection des réseaux de trafic, la poursuite des grands criminels et la prévention de l'usage. Les politiques de lutte contre la drogue devraient inclure un soutien compatissant aux personnes toxicodépendantes, et les efforts de prévention devraient commencer par une éducation de qualité qui favorise le sens des valeurs et la compréhension de la dignité humaine. La vraie justice ne se contente pas de punir ; elle conduit le criminel à la réadaptation et à la réinsertion.

84. Les technologies numériques ont connu un développement rapide qui a été globalement positif, mais elles ne sont pas toujours neutres. Leur utilisation et leur application ont des implications déontologiques, et leur utilisation criminelle doit être prise en compte. Les technologies numériques ont amplifié les répercussions des crimes « traditionnels » tels que la production, la distribution et la consommation de pédopornographie. S'il incombe aux États de lutter contre la production et la distribution, ces activités dépassent les frontières nationales ainsi que les efforts et les ressources des organismes compétents. Les terroristes ont recours aux technologies numériques aux fins de la radicalisation, du recrutement, de la collecte de fonds, de la formation, des cyberattaques et des

opérations tactiques et locales et utilisent les cryptomonnaies en vue de recevoir et de transférer des fonds de manière anonyme. Le Saint-Siège soutient l'élaboration d'une convention internationale globale visant à combattre l'utilisation des technologies numériques à des fins criminelles.

85. **M^{me} Bafrani** (République islamique d'Iran) dit que son gouvernement s'attaque à l'abus de drogues au moyen d'un large éventail de plans et de programmes de prévention, de réduction de la demande, de réduction des risques, de traitement et de réadaptation. La République islamique d'Iran se félicite de toutes les formes de coopération bilatérale, régionale et internationale menées dans la lutte contre les stupéfiants et a signé des mémorandums d'accord avec plus de 40 pays. Elle participe activement au Programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins de l'ONUDC et figure, aux côtés de l'Afghanistan et du Pakistan, parmi les trois pays de l'Initiative triangulaire de lutte contre la drogue. Elle a également organisé des activités en coopération avec le bureau de pays de l'ONUDC à Téhéran et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies.

86. En 2021, l'Iran a mené quelque 5 000 opérations de contrôle des drogues, qui ont permis de démanteler plus de 2 300 réseaux armés de trafic de drogue et de saisir plus de 1 100 tonnes de drogues illicites. Cependant, afin que son pays continue à jouer un rôle actif de premier plan dans la lutte internationale contre le trafic de drogue, il faut une coopération efficace de la part de la communauté internationale et un soutien financier et technologique adapté. Malheureusement, les efforts constants de l'Iran ne sont pas suffisamment reconnus par les pays de destination et sont limités par des sanctions unilatérales, ce qui a également réduit les ressources qu'il pouvait consacrer à la prévention de l'usage de drogues chez les jeunes.

87. S'agissant du recours aux technologies numériques des fins criminelles, il est essentiel de prendre des mesures efficaces pour empêcher les jeunes de se livrer à la cybercriminalité et fournir un environnement en ligne favorable qui valorise la dignité et la moralité. S'agissant de l'augmentation des crimes de haine signalée dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des mandats relevant du programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, s'agissant en particulier des activités de coopération technique de l'ONUDC ([A/77/127](#)), la montée alarmante des crimes et des discours de haine contre les musulmans s'accompagne de la poursuite du ciblage, du fichage et du harcèlement des musulmans par la police et les services de sécurité.

88. **M. Abd Aziz** (Malaisie) dit que, comme les gens deviennent de plus en plus dépendants d'Internet, les criminels se tournent vers des activités en ligne, qui transcendent les frontières et les pays. Malheureusement, les difficultés socioéconomiques engendrées par la pandémie de COVID-19 ont accru la vulnérabilité des populations concernées, comme plusieurs Malaisiens qui ont été victimes de fausses offres d'emploi en ligne. La pandémie a également vu se multiplier les liens entre les groupes de trafiquants de drogue et d'autres organisations criminelles transnationales.

89. La Malaisie a régulièrement revu et mis à jour ses lois et ses politiques visant à faire face à l'évolution de la nature des activités criminelles. Grâce à une approche qui mobilise l'ensemble des pouvoirs publics et à une collaboration étroite avec les organisations non gouvernementales et les organismes de la société civile, son taux de criminalité a considérablement diminué en 2021. La politique malaisienne en matière de drogues combine des mesures strictes pour lutter contre l'offre, des programmes de traitement, de réadaptation, de soins et de réinsertion des personnes toxicodépendantes et une stratégie de prévention ciblant les zones à haut risque.

90. Les efforts nationaux de lutte contre la criminalité et la drogue doivent être complétés par une coopération régionale et internationale. La coopération internationale devrait inclure le renforcement des capacités, l'échange de données d'expériences et des meilleures pratiques, ainsi que l'échange régulier d'informations et de renseignements. La Malaisie souligne l'importance des stratégies globales ainsi que d'une coordination et d'une intégration solides entre les organismes chargés de la sécurité et les services de détection et de répression aux niveaux national, régional et international.

91. La Malaisie apprécie le travail de l'ONUDC et reste attachée aux instruments internationaux pertinents, ainsi qu'aux accords régionaux et bilatéraux auxquels elle est partie. Au niveau de l'ASEAN, elle examine la proposition faite d'établir un comité spécial chargé de traiter la question de la fraude à l'emploi. Elle participe aussi activement aux travaux du Comité spécial.

92. **M. Paredes Campaña** (Colombie) dit que la guerre contre la drogue a échoué. À l'avenir, les efforts devraient se concentrer sur la santé publique, la protection des droits humains et la coopération internationale. Sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée, les États devraient traiter le problème de la drogue dans un esprit de solidarité, en menant un dialogue ouvert et transparent

entre eux et avec tous les acteurs du système international.

93. Les efforts de lutte contre la drogue doivent porter à la fois sur l'offre et la demande, sans négliger d'autres facteurs. Il est essentiel de continuer à appliquer les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Les politiques en matière de drogues devraient respecter le droit humain fondamental des usagers de drogues à la santé et garantir un traitement accessible pour les problèmes de santé connexes et des services adaptés de réduction des risques.

94. Le contexte international actuel a mis en évidence l'importance du dialogue multilatéral sur la culture du cannabis et de la feuille de coca. Les efforts de développement alternatif devraient être fondés sur le dialogue avec les populations concernées, afin de garantir des solutions pratiques et durables et d'éviter que les zones touchées ne tombent aux mains de groupes de criminalité organisée. Les actions gouvernementales devraient viser les organisations criminelles, et non pas les agriculteurs.

95. Adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur la lutte contre la corruption, la déclaration politique (A/RES/S-32/1, annexe) est le document programmatique le plus important dans la lutte contre la corruption. Avec la Convention contre la corruption, elle constitue la nouvelle norme mondiale en matière de politiques de lutte contre la corruption. La Colombie salue la création du mécanisme de mise en œuvre de la déclaration, qui s'est réuni pour la première fois en septembre 2022 à la réunion intersessions de la Conférence des États parties à la Convention en vue d'examiner les réalisations de la déclaration politique de la session extraordinaire.

96. La Colombie apprécie les efforts déployés actuellement par la communauté internationale en vue de négocier un traité sur la cybercriminalité. Elle continuera à soutenir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans la lutte contre la cybercriminalité, en tenant dûment compte des instruments internationaux existants.

97. **M^{me} Andújar** (République dominicaine) dit que la criminalité, la corruption et le problème mondial de la drogue demeurent une source de souffrance humaine et d'injustice ainsi que des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement durable. Le trafic de drogue et la criminalité organisée ont compromis la sécurité publique, affaibli les institutions gouvernementales et détourné des ressources indispensables à d'autres fins.

98. Ces dernières années, la République dominicaine a travaillé dur pour garantir la transparence, lutter contre le trafic de drogue et renforcer le système judiciaire et la sécurité juridique. Afin de combattre la corruption, le Procureur général n'est plus nommé par le Président, des professionnels indépendants ont été placés au sein des organes clés et une nouvelle direction générale de déontologie et de l'intégrité gouvernementale a été créée. En juin, le Gouvernement dominicain a organisé un débat de haut niveau sur l'intégration des considérations relatives à la jeunesse dans les politiques de prévention de la criminalité. Il continuera à renforcer la coordination interinstitutionnelle, à améliorer la coopération avec d'autres pays, à cesser de se focaliser sur les adultes et à promouvoir la participation des jeunes.

99. La République dominicaine a participé aux efforts visant à élaborer un traité sur la cybercriminalité, qui devrait être régi par les principes de transparence, d'impartialité et d'inclusion.

100. Les États et d'autres parties intéressées ont la responsabilité collective de s'attaquer plus vigoureusement à la traite des personnes, en adoptant une approche globale, interdisciplinaire et centrée sur les personnes rescapées, conformément à la déclaration politique de 2021 sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes (A/RES/76/7). La République dominicaine s'efforce d'harmoniser ses lois avec ses obligations internationales et élabore un troisième plan d'action sur la traite. Le Gouvernement dominicain espère que la vision stratégique de l'ONUDC pour l'Amérique latine et les Caraïbes, récemment lancée, renforcera l'action menée au niveau régional pour combattre la criminalité organisée, la traite, le trafic de drogue et la corruption. Afin d'éliminer ces fléaux, il faudra s'attaquer aux causes et aux facteurs de risque, rendre les institutions plus responsables et transparentes et promouvoir des systèmes de détection et de répression ainsi que de justice pénale axés sur les personnes.

101. **M. Dang Tran Nam Trung** (Viet Nam) déclare que le problème mondial de la drogue menace le développement économique, la sécurité sociale, la santé et le bien-être des populations partout dans le monde ; et qu'il ne saurait être traité par un seul État. Le Viet Nam salue tous les efforts internationaux déployés en vue de s'attaquer au problème et, en particulier, le rôle de premier plan joué par les organismes de l'ONU telles que la Commission des stupéfiants et l'ONUDC. Il a également souligné le rôle fondamental joué par les trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues.

102. L'approche vietnamienne du contrôle des drogues et de la prévention des crimes liés à la drogue est globale, inclusive et axée sur les personnes. La loi révisée sur les stupéfiants met l'accent sur la prévention du trafic de drogue transfrontalier et prévoit également des programmes de lutte contre la drogue, des modèles de réadaptation plus diversifiés et un contrôle rigoureux des activités illégales liées à la drogue. Le Viet Nam dispose à la fois d'une stratégie nationale et d'un document de vision nationale sur la lutte contre la drogue. Au niveau régional et international, il coopère étroitement avec la communauté internationale et les autres pays de la région et participe activement aux cadres de coopération bilatérale et multilatérale en matière de lutte contre la drogue.

103. Afin d'améliorer l'efficacité, les États Membres devraient coordonner plus étroitement leurs efforts. Ils devraient équilibrer l'offre, la demande et la réduction des risques, et s'efforcer d'éliminer les causes profondes. Il est également nécessaire de promouvoir l'échange d'informations et de données d'expérience.

104. Il convient de renforcer la coopération, les capacités ainsi que l'assistance technique et financière pour mettre en œuvre les stratégies, programmes et plans d'action nationaux relatifs à la lutte contre les drogues. Dans ce contexte, il est important de respecter les principes d'intégrité territoriale, de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États Membres, ainsi que les dispositions des traités des Nations Unies relatifs au contrôle des drogues.

105. **M^{me} Lortkipanidze** (Géorgie) dit que la prévention de la criminalité, le respect des droits humains, un système judiciaire équitable et indépendant, la primauté du droit et la bonne gouvernance sont des éléments clés du développement démocratique et durable. Afin de lutter efficacement contre la cybercriminalité, la Géorgie a réformé ses lois et ses instruments stratégiques pour se mettre en conformité avec la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité. Grâce à divers projets de renforcement des capacités, elle a pu former plusieurs centaines d'agents des services de détection et de répression et du système judiciaire dans le domaine de la cybercriminalité et adopter un certain nombre de documents stratégiques bien étayés.

106. Un conseil de coordination interinstitutions chargé de lutter contre l'abus de drogues réunit les parties prenantes concernées en vue de formuler des politiques antidrogue, et un observatoire national des drogues a été créé pour veiller à ce que ces politiques soient fondées sur des données probantes. La stratégie nationale de lutte contre la drogue et le plan d'action tiennent compte

des principes internationaux des droits humains et reposent sur le concept des quatre piliers : réduction de l'offre, prévention, traitement et réduction des risques.

107. **M. Marwa** (Nigéria), soulignant le rôle de la responsabilité commune et partagée, déclare que la lutte contre le problème mondial de la drogue est un effort au long cours. Comme partout ailleurs dans le monde, la pandémie de COVID-19 et la guerre russo-ukrainienne ont exacerbé les problèmes d'abus et de trafic de drogue au Nigéria, où ils ont également alimenté le terrorisme et le banditisme.

108. Afin de lutter contre la vente de drogues illicites sur le dark web, le Nigéria mène des efforts concertés en vue de retrouver et d'inculper les auteurs dans le cadre de la législation en vigueur. Il a également mis en œuvre un programme de renforcement des capacités destiné à former les policiers à la surveillance d'Internet, en particulier le dark web. Toutefois, une coopération internationale solide est indispensable pour lutter efficacement contre la cybercriminalité. Le Nigéria se réjouit des travaux menés par le Comité spécial.

109. Le Nigéria met en œuvre un plan directeur relatif au contrôle des drogues et un programme de prévention de l'abus de substances. Il a mis en place un détecteur de mensonges sophistiqué au nouveau terminal de l'aéroport national afin de lutter contre le trafic de drogue et créé un centre d'appel gratuit sur l'abus de drogues. Entre janvier 2021 et mai 2022, le Nigéria a arrêté plus de 17 000 personnes soupçonnées de trafic de drogue, condamné plus de 2 000 trafiquants et saisi 3,5 millions de kilogrammes de drogue. Deux laboratoires clandestins de méthamphétamine ont également été démantelés.

La séance est levée à 13 heures.